



Direction des services techniques et
de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/BC/AB-2100527-0840

ARRETE N° ARR/2021/ST/233

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre **le renouvellement d'une vanne sur le réseau acier gaz à l'angle de la rue de la Tribonnerie, de l'avenue Maurice Vlamincq et de la rue de Beaumont à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : À partir du 31 mai 2021 et ce, jusqu'au 30 juin 2021, le stationnement, considéré comme gênant, sera interdit au droit des travaux. La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé.

ARTICLE 2 : À partir du 31 mai 2021 et ce, jusqu'au 30 juin 2021, la circulation fera l'objet, d'une restriction par demi chaussée au droit du chantier et sera réglée par alternat manuel si nécessaire. La vitesse sera limitée à 30km/h.

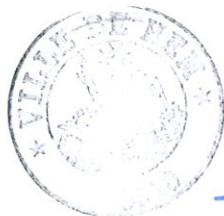
ARTICLE 3 : Les travaux seront réalisés sans interruption et la mise en œuvre des remblais et finition idem à l'existant devra se faire obligatoirement dès la fin du présent arrêté sans attendre une campagne d'enrobés.

ARTICLE 4 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par la société C.D.H EURANORD.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Métropole Européenne de Lille, à ILEO, à la Sté ILEVIA, à la Sté Esterra et à la société C.D.H EURANORD – ZA le Pont d'Or – 59830 BACHY.

Fait à HEM, le **29 MAI 2021**



**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**

Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM